

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2015

COMPTE-RENDU :

Le deux juin deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DUBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA.

Et Monsieur Christian GUYON, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Cédric POTIER, Eric PANCHEVRE, Dominique COLIN dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée : Miguel FIMIEZ donne pouvoir à Sandrine DEMAYA
Nicole GUYON

Madame Hélène BARRÉ a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Travaux à l'épicerie/bar : choix des entreprises
2. Travaux à la mairie: choix des entreprises
3. Changement du chauffe-eau de la cantine: choix de l'entreprise
4. Finances : Remboursements de frais
5. Mutualisation
6. Information sur le tourne à gauche
7. Projet d'aménagement de la cour d'école
8. Projet d'aménagement du terrain des Vallées
9. Compte rendu de commission
10. Questions diverses.

1/ TRAVAUX A L'ÉPICERIE/BAR : CHOIX DES ENTREPRISES

Délibération :

Les locataires de l'épicerie/bar ont changé au 1^{er} juin. Ceux-ci habiteront le logement au-dessus du commerce. Il serait préférable d'effectuer des travaux de rénovation de la salle de bain. Il a été demandé 3 devis pour sa réfection :

Entreprise	Montant
1.- Entreprise CVS : (y compris faïence)	
1ère Solution : douche par receveur et écran	2 064,12 HT (3%=2 002,20 HT)
soit	2 476,94 TTC
2ème Solution : cabine de douche monobloc	2 166,48 HT (3%=2 101,48 HT)
soit	2 599,78 TTC
<i>Nota : dans le cas d'une commande groupée avec le chauffe-eau de la cantine, CVS propose une remise de 3%</i>	
2.- Entreprise MEUNIER : (y compris faïence)	2 521,28 HT
seule la solution par cabine de douche monobloc est préconisée	soit 3 025,53 TTC

3.- Entreprise SARL REFOUR Daniel : (y compris faïence)		3 516,56HT
	soit	4 219,87 TTC

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la 2^{ème} solution de l'entreprise CVS pour la réfection de la salle de bain de l'épicerie/bar pour un montant de 2 101,48€ HT
- Autorise le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

Délibération :

Les locataires de l'épicerie/bar ont changé au 1^{er} juin. Ceux-ci habiteront le logement au-dessus du commerce. Il serait préférable de changer les fenêtres qui sont totalement abimées. Il a été demandé 3 devis pour sa réfection :

Entreprise		Montant
1.- Entreprise MSF		2 764,65 HT
	soit	3 317,58 TTC
2.- Entreprise Menuiseries et Vérandas 72		2 885,00 HT
	soit	3 462,00 TTC
3.- Entreprise MTC		3 096,10 HT
	soit	3 715,32 TTC

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise MSF pour le changement de menuiseries de l'épicerie/bar pour un montant de 2 764,65€ HT
- Autorise le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

2/ TRAVAUX DE LA MAIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES

Délibération :

Monsieur GUYON présente des devis pour refaire les faux plafonds de la mairie. Il a été demandé 3 devis pour sa réfection :

Entreprise		Montant
1.- Entreprise SARL Bruno JOB : dalles Rockfond		6 864,11 HT
	soit	8 236,93 TTC
	NOTA:	Plus-value pour laine de verre de 300 mm. ép.= 1 056 HT ou 1 267,20 TTC
2.- Entreprise MATTALIA : dalles Rockfond		7 187,25 HT
	soit	8 624,70 TTC
	NOTA:	pas de plus-value pour laine de 300 mm.
3.- Entreprise Ets FOULARD : dalles Antaris de 13mm. d'ép		
<i>1^{ère} proposition : laine de verre de 200 mm partout</i>		6 855,45 HT
	Soit	8 226,54 TTC
<i>2^{ème} proposition : laine de verre de 300 mm partout</i>		8 215,91 HT
	soit	9 859,09 TTC
	NOTA:	seules les parties Accueil et Salle de conseil ont été demandés en 300 mm., ailleurs, Isolation de 200mm. car locaux chauffés au-dessus

Les travaux concernent tout le rez de chaussée de la mairie (couloir, accueil, salle de conseil, bureaux...). A première vue, le montant de ces travaux n'est pas inscrit au budget communal pour l'année 2015.

Il est demandé si les travaux à la mairie sont plus urgents que ceux de l'école. la Commission de Sécurité vient le 30 juin prochain. La commune souhaite passer en catégorie 5 et cette visite confirmera si cela est possible ou pas. Pourquoi ne pas lancer les travaux avant la visite ? Il est possible de faire les petits travaux non subventionnables avant et de reporter les plus gros à la suite de la visite.

A la vue des éléments fournis et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de reporter ces travaux et propose d'isoler par le grenier.

Délibération :

Monsieur GUYON présente des devis pour refaire l'éclairage de la mairie. Il a été demandé 3 devis pour sa réfection :

Entreprise	Montant
1.- Entreprise ES BPC :	
1er chapitre : Réfection de l'éclairage intérieur de la Mairie	soit 2 142,43 HT 2 570,92 TTC
2ème chapitre : Réfection de l'éclairage extérieur de la Mairie	soit 4 580,84 HT 5 497,01 TTC
3ème chapitre : Alarme incendie	soit 1 743,96 HT 2 092,75 TTC
	TOTAL = 8 467,23 HT soit 10 160,68 TTC
2.- Entreprise ROZELEC :	
1er chapitre : Réfection de l'éclairage intérieur de la Mairie	soit 4 679,76 HT 5 615,71 TTC
2ème chapitre : Réfection de l'éclairage extérieur de la Mairie	soit 13 645,02 HT 16 374,02 TTC
3ème chapitre : Alarme incendie	soit 1 183,69 HT 1 420,43 TTC
	TOTAL = 19 508,47 HT soit 23 410,16 TTC
3.- Entreprise A.BELEC :	
1er chapitre : Réfection de l'éclairage intérieur de la Mairie	soit 2 435,35 HT 2 922,42 TTC
2ème chapitre : Réfection de l'éclairage extérieur de la Mairie	soit 5 266,99 HT 6 320,39 TTC
NOTA : <i>n'a pas répondu comme demandé notamment pas d'alarme incendie</i>	

Les travaux des plafonds n'étant pas engagés, il est difficile de prévoir de refaire l'éclairage des pièces de la mairie

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de reporter ces travaux.

3/ REMPLACEMENT DU CHAUFFE EAU DE LA CANTINE SCOLAIRE

Délibération :

Le chauffe-eau de la cantine scolaire est vétuste. Il y a un besoin urgent de le remplacer. Il a été demandé 3 devis pour son remplacement :

Entreprise	Montant
1.- Entreprise MEUNIER SARL : 1ère solution : résistance stéatite 2ème solution : résistance blindée	822,87 HT soit 987,45 TTC 662,06 HT soit 794,48 TTC
2.- Entreprise CVS : 1ère solution : anode en titane double protection 2ème solution : anode en magnésium simple protection	833,93 HT (-3%= 806,93 HT) soit 1 000,72 TTC 760,41 HT (-3%= 737,41 HT) soit 912,49 TTC
3.- Entreprise SECOP :	852,93 HT soit 1 023,52 TTC

Il est demandé s'il ne serait pas plus facile que les agents communaux posent eux-mêmes le chauffe-eau. Quelle garantie la commune aurait-elle ? Par prudence, il est préférable de passer par une entreprise.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise CVS (2^{ème} solution) pour le remplacement du chauffe-eau de la cantine scolaire pour un montant de 737,41€ HT
- Autorise le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

4/ FINANCES : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Délibération :

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le remboursement de la somme de 24.90 € réglée par Cédric POTIER à Canalblog pour le référencement du site Internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au remboursement de la somme de 24.90 €.

Délibération :

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le remboursement de la somme de 218.75 € à elle-même pour l'achat des lots du loto du 8 mai dernier. Certains magasins ont des produits à prix attractifs mais ne prennent pas les mandats administratifs, Madame COUET a donc avancé cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise madame le maire à procéder au remboursement de la somme de 218.75 €.

5/ MUTUALISATION

Madame le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur les différentes propositions de mutualisation

Proposition n°1 : Etude d'opportunité d'un achat groupé de prestation en conseil juridique
Le conseil est majoritairement favorable à cette proposition (13 pour – 1 contre)

Proposition n°2 : Systématiser l'organisation de formations mutualisées
Le conseil est moyennement favorable à cette proposition.

Proposition n°3 : Organiser une assistance à la réalisation de plans de formation
Le conseil est moyennement favorable à cette proposition

Proposition n°4 : organiser et animer un réseau « RH » des collectivités du territoire
Le conseil est moyennement favorable à cette proposition (7 pour – 6 contre – 1 indécis)

Proposition n°5 : Création d'un service commun « prévention hygiène et sécurité »
Le conseil est majoritairement favorable à cette proposition (13 pour – 1 contre)

Proposition n°6 : Création d'un service commun « Marché Public »
Le conseil est favorable pour un groupement d'achat mais pas pour les appels d'offre

Proposition n°7 : Création d'un service commun « informatique »
Le conseil est majoritairement favorable à cette proposition et principalement sur les problèmes de maintenance

Proposition n°8 : création d'un service commun « services techniques »
Le conseil n'est pas convaincu par cette proposition. Il faut retenir que la commune pourra éventuellement bénéficier de ces services sans adhésion.

Proposition n°9 : Création d'un réseau de partage du personnel de nettoyage
Le conseil est majoritairement favorable à cette proposition

Proposition n°10 : Animer un réseau des services techniques associant élus et agents
Le conseil est majoritairement contre cette proposition

Proposition n°11 : Mener l'organisation de la mutualisation des matériels
Le conseil est majoritairement favorable à cette proposition

Proposition n°12 : créer des marchés à bons de commandes groupés pour les Assistants à Maître d'Ouvrage (AMO)
Le conseil est moyennement favorable à cette proposition

6/ INFORMATION SUR LE TOURNE A GAUCHE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière avec le Conseil Départemental de la Sarthe à propos du tourne à gauche du pont des 4 mètres. Une nouvelle réunion est prévue le 17 juin prochain avec la Communauté de Communes du val de Sarthe, la mairie de Roézé sur Sarthe et la commune de Voivres lès le Mans ainsi qu'avec le personnel technique.

Ce projet est estimé à 300 000 €. Il était subventionnable à hauteur de 40 % par le Conseil Départemental et 60% par la communauté de Communes. Il semblerait que le Conseil Départemental puisse subventionner à hauteur de 50%. Il resterait à charge la somme de 40 000 € à financer sur 2 ans sur l'état des chiffres actuels qui ne sont les arrêtés.

Il est demandé pourquoi cette route si dangereuse n'est pas fermée. Des usagers, tel que les exploitants agricoles, ont besoin de ce passage, mais également les habitant de Voivres lès le Mans.

Pourquoi ne pas faire un rond-point ? Trop coûteux

Les conseillers municipaux sont majoritairement favorables au tourne à gauche.

7/ PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE

Madame le Maire propose d'aménager l'espace en herbe dans la cour de l'école. Elle émet l'idée d'y implanter des tables pour que les enfants puissent jouer, et de remplacer le grillage par des plaques afin d'y apposer une fresque qui pourrait être réalisée par les enseignants et les enfants.

Elle demande si quelqu'un souhaite se pencher sur ce projet. Eric PANCHEVRE répond favorablement à sa demande.

Elle explique également que l'organisation de la surveillance de la cour est à revoir et que le chalet en bois pose un problème car il est trop prêt de la chaufferie.

8/ PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRAIN DES VALLEES

Madame le Maire souhaiterait créer un étang à l'emplacement du parcours de santé sur le terrain des Vallées et d'un implanter un parking. Elle demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite se pencher sur ce projet.

Pour information le PLU n'autorise pas ce genre de projet sur cette parcelle.

Il est proposé de voir ce sujet en commission aménagement.

9/ COMPTE RENDU DE COMMISSION

Le compte rendu de la commission aménagement du 26 mai 2015 est accepté.

Rond-Point de Bel Air : Un spécialiste peut venir faire une étude sur le terrain. Reste à définir une date. Le soir à 19h serait bien les mardi 9 juin, 16 juin ou 7 juillet).

Monsieur JOUSSE a rappelé le maître d'ouvrage de la Coutardière à propos des arbres. Il explique que les arbres sont arrosés durant le chantier par le lotisseur puis seront à la charge de la commune. Le conseil municipal refuse de prendre cette charge à son compte.

La réception du chantier sera le 24 juin prochain à 13h30.

Il a été demandé si la commune garde le bout de terrain en triangle à côté du collecteur car le voisin serait intéressé. Le conseil municipal émet un avis favorable pour céder cette parcelle.

12/ QUESTIONS DIVERSES

Débroussailleuse : Mme le Maire informe l'assemblée que la débroussailleuse a été finalement achetée chez l'entreprise AT2L. Celui-ci voyant que nous prenions le reste du matériel chez lui nous a fait une remise commerciale de 50 € sur le 3^{ème} matériel.

Abeilles : il a été demandé d'envoyer à l'architecte une guêpe ou une photo de celle-ci afin de connaître quel traitement serait le plus adapté. La solution qui avait été proposée est refusée par l'architecte.

Réunion sur la salle des fêtes avec l'architecte : Mme le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec l'architecte a eu lieu à la salle des fêtes à propos :

- D'une fuite dans la cuisine : il faut casser derrière le lave main et prévenir l'assurance
- De la VMC qui n'est toujours pas mise
- Du radiateur qui ne fonctionne pas : l'entreprise refuse de réparer malgré une mise en demeure de la commune. M. CAILLOUX a fait également le nécessaire de son côté et lui donne jusqu'au 15 juin pour agir, ensuite l'affaire irait au contentieux ;
- De la ventilation : il est proposé de faire un trou dans le boîtier pour accéder au bouton seulement de la ventilation afin de la mettre en marche.

TAP : Mme le Maire informe qu'une réunion sur les TAP a eu lieu. Les parents sont en majorité satisfaits. Des propositions d'activités ont été faites : ping-pong, informatique, bibliothèque, travaux avec l'APE (carnaval...), chorale, potager, randonnée, sports, jeux de société et ludothèque. Budgétairement, les TAP ont un déficit de 7000 € environ au 29 mai 2015. La commune rappelle sa volonté de laisser les TAP gratuits.

PEDT : Mme LE DREAU explique qu'un projet de PEDT était à rendre avant le 1^{er} juin 2015. Mme LE DREAU l'a fait en collaboration avec Cyrille PEUVION et qu'il a été envoyé le 30 mai dernier.

Gendarmerie : Une rencontre avec la gendarmerie a eu lieu. Un projet d'intervention sur les TAP est à étudier.

BEL AIR : une réunion est prévue le 6 juin prochain

Gare : Une réunion pour la réhabilitation de la gare est prévue le 13 juin 2015 à 10h.

Eclairage public : EDF devait venir le 2 juin mais ne sont pas venus

Poste : Le facteur passera désormais plus tard

Enquête Communauté de Communes : La santé et l'emploi arrivent en tête de liste

Radars : Un radar pédagogique nous a été prêté. Il est pour le moment installé rue de la gare mais son emplacement va changer car il est mal placé.

Chemins : L'acquisition du terrain concernant le cheminement du Champfleuri est signé par contre celui du lavoir est en attente.

Bus mercredi : Un bus reste prévu pour l'année prochaine seulement pour l'aller, il convient de voir avec les parents pour le retour.

Date de départ travaux lagune :

Chemin de randonnée : une entreprise employée par la communauté de communes fait l'entretien

Commission aménagement : prochaine date le 29 juin à 18h30

La séance est levée à 23 heures 15 minutes.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	Absente
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ	Absent	Cédric POTIER	
Christian GUYON			